

POLICE DES ROUTES
Restriction de circulation

RC 542-C-S
Sottens – Chapelle-sur-Moudon

En raison de travaux d'entretien important entre Sottens et Chapelle-sur-Moudon. Le tronçon de la Route Cantonale N° 542-C-S, compris entre l'intersection avec la route de Peyres-Possens à Sottens (RC 543-B-P) et la localité de Chapelle-sur-Moudon, sera interdit à toute circulation (OSR 2.01).

Du mardi 13 aout 2024
Au vendredi 20 septembre 2024

Une signalisation de déviation sera mise en place par Sottens – Peyres-Possens – Saint-Cierges – Chapelle-sur-Moudon dans les deux sens.

L'accès à la déchetterie ne sera pas possible du 13 au 23 aout 2024, ensuite l'accès sera possible en tout temps, uniquement depuis Sottens.

Les usagers de la route sont priés de se conformer à la signalisation mise en place à cet effet et de faire preuve de prudence, nous les remercions d'avance de leur compréhension.

**Direction générale de
la mobilité et des routes**
Division – Entretien

Copie pour information

- Communes de Jorat-Menthue, Montanaire, Boulens
- Gendarmerie, CET-Blécherette, Echallens
- ECA, Pully, SDIS
- Transport public
- DGMR Région Centre
- Police Viasuisse
- Urgences-Santé
- Transports Spéciaux
- Manifestations



Etat de Vaud / DCIRH

Direction générale de
la mobilité et des routes



RC 542-C-S Sottens - Chapelle-sur-Moudon

Date	Dessin	Référence	N° Plan
22.07.2024	CSA	2421-39	00

- Fermeture
- Déviation
- Zone de feux
- Restriction particulière
- Manifestation
- Autre

